

ACP/28/025/08 [Final]
Dépt. PDH

Accra, le 3 octobre 2008

**6^{EME} SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT ACP
ACCRA (GHANA)
2 ET 3 OCTOBRE 2008**

DECLARATION D'ACCRA

DECLARATION D'ACCRA

I. PREAMBULE

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP), réunis pour notre sixième Sommet à Accra (Ghana) les 2 et 3 octobre 2008 :

- A. **Réaffirmant** notre profond attachement aux objectifs et principes énoncés dans l'Accord de Georgetown créant le Groupe des Etats ACP, l'Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou et la Charte des Nations Unies ;
- B. **Ayant à l'esprit** les engagements pris lors des précédents Sommets tenus à Libreville, Santo Domingo, Nadi, Maputo et Khartoum ;
- C. **Tenant compte** des différentes décisions, déclarations, résolutions et initiatives adoptées lors des réunions tenues aux niveaux sous-régional, régional, continental et international, qui ont des répercussions sur le développement humain ;
- D. **Conscients** de la force que notre Groupe peut tirer de son socle historique commun, de son unité et de sa solidarité, de sa diversité et de sa richesse culturelles, mais aussi de la vision commune que ses Etats membres ont de leur avenir ;
- E. **Soulignant** que la finalité du développement est l'épanouissement de l'homme dans sa dimension économique, politique, sociale et culturelle, nous avons choisi d'axer notre réflexion immédiate et nos actions futures sur le thème « **Promouvoir la sécurité et le développement humains** », en vue d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir le développement durable, et garantir ainsi la paix, la sécurité et la stabilité dans toutes nos communautés.

II. SECURITE HUMAINE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

- 1. **Nous soulignons** que l'utilisation efficace et équilibrée du système multilatéral préconisée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) est une des conditions nécessaires pour progresser vers la réalisation de la paix et de la sécurité internationales.
- 2. **Nous nous engageons** à recourir systématiquement au Cadre de dialogue politique intra-ACP pour dissiper les tensions dès qu'elles apparaissent et nous convenons de doter ce Cadre des moyens financiers et autres nécessaires à son bon fonctionnement.
- 3. **Nous réaffirmons** notre attachement aux principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, de règlement pacifique des conflits et de respect des accords internationaux, ainsi qu'au droit des peuples à construire leurs propres systèmes politiques dans un climat de paix, de stabilité et de justice.

4. **Nous réitérons** par ailleurs notre ferme condamnation de tous les actes de terrorisme, dans toutes leurs formes et toutes leurs manifestations, quels que soient les lieux où ils sont commis et quelles que soient les personnes qui les commettent, et **nous nous engageons à** poursuivre le renforcement de la coopération entre les Etats et les régions de façon à prévenir et à éradiquer efficacement ce fléau.
5. **Nous condamnons** le recours à des mesures coercitives telles que les sanctions illégales à l'encontre de certains pays en développement en vue de les empêcher d'exercer leur droit de choisir leurs propres systèmes politiques, économiques et sociaux et **nous nous opposons** à l'application de lois et de mesures unilatérales et extra-territoriales contraires au droit international, telles que la loi Helms-Burton.
6. **Nous réaffirmons** notre engagement à instaurer et à maintenir une paix durable, la sécurité et la stabilité politique par le renforcement des processus démocratiques dans nos Etats, en tenant compte du fait que la démocratie est fondée sur la volonté librement exprimée de chaque peuple de construire son propre système politique, économique, social et culturel, ainsi que sur sa pleine participation à tous les aspects de sa vie.
7. **Nous prenons** note de la demande d'inculpation du général Omar Hassan Ahmed EL BASHIR, Président du Soudan, pour crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre au Darfour, introduite par la Cour pénale internationale (CPI), et **nous réitérons** l'appel lancé par l'Union africaine (UA) en vue de la suspension de cette procédure afin que la crise au Darfour puisse être résolue par voie politique et diplomatique.
8. **Nous prenons acte** du fait que les évolutions intervenues au Soudan ont suscité un intérêt, tant au Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) qu'à la Cour pénale internationale (CPI), et **décidons** d'intensifier nos efforts pour prendre toutes les mesures politiques et diplomatiques possibles permettant d'instaurer une paix durable au Soudan.
9. **Nous reconnaissons** les résultats positifs du dialogue politique intra-ACP et ACP-UE, et **nous réaffirmons** que le dialogue politique constitue la base qui sous-tend la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi que la consolidation de la démocratie dans nos Etats.
10. **Nous sommes conscients** que les élections, un des fondements de la démocratie, sont souvent source de violence dans nos pays ; par conséquent, **nous nous engageons** à promouvoir une meilleure gestion des processus électoraux afin de garantir des élections paisibles et crédibles à travers l'ensemble du Groupe ACP, et **nous réaffirmons** que nos Etats sont responsables au premier chef de la sécurité individuelle de leurs citoyens et des personnes qui vivent à l'intérieur de leurs frontières nationales.
11. **Nous réaffirmons** en outre notre attachement à des initiatives politiques aux niveaux national, sous-régional, régional et continental qui favorisent l'adoption de méthodes de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, et qui placent les questions environnementales, notamment le changement climatique et la gestion des déchets toxiques, au centre de la problématique du développement social, économique et culturel.

12. **Nous nous engageons** à remédier à la situation critique des Etats ACP les plus vulnérables aux effets catastrophiques du changement climatique, en prêtant assistance à l'élaboration de stratégies à long terme aux niveaux national, sous-régional et international.
13. **Nous exhortons** nos partenaires au développement à mobiliser et à mettre à disposition des moyens suffisants, et à adopter des mesures incitatives, y compris des mécanismes fondés sur le marché, en appui aux efforts déployés par les Etats ACP pour assurer une gestion efficace des forêts tropicales et des bassins fluviaux, et **nous réitérons** notre appui à un Accord post-Kyoto sur le climat reconnaissant que les forêts représentent un enjeu économique, environnemental et social considérable pour les conditions de vie et le développement de nos populations.
14. **Nous réitérons** notre engagement à accroître et à améliorer l'accès à un approvisionnement en eau sûr, durable et à un coût abordable, à l'irrigation, ainsi qu'à des services d'assainissement améliorés et abordables. A cet égard, **nous réaffirmons** notre appui aux activités menées dans le cadre de la Facilité ACP-UE pour l'eau, et **demandons** que les fonds soient décaissés avec diligence et efficacité, et que le financement de cet instrument soit renforcé et maintenu dans le cadre du 10^{ème} FED.
15. **Nous nous réjouissons** de la création et de la mise en œuvre de la Facilité ACP-UE pour les catastrophes naturelles en vue de pallier les effets néfastes des catastrophes naturelles ; **nous prenons acte** de l'engagement pris par la Commission européenne d'allouer un montant supplémentaire de 180 millions d'euros à la Facilité dans le cadre du 10^{ème} FED et **nous demandons** que son objectif reste ciblé sur la prévention et la gestion des catastrophes naturelles dans les Etats et les régions ACP, en particulier dans les petits Etats insulaires en développement (PEID).
16. **Nous soulignons** la nécessité de mener des actions dans le cadre de la lutte contre la désertification l'érosion côtière et l'avancée des mers ; **nous demandons** que des ressources spécifiques et suffisantes soient allouées au titre de la prévention et de la lutte contre ces menaces qui pèsent sur les infrastructures et les vies humaines dans un nombre croissant de pays ACP.
17. **Nous saluons** la création du Fonds d'affectation spéciale UE-Afrique pour l'infrastructure, et **nous invitons** nos partenaires au développement à y contribuer et à élaborer des méthodologies en vue de l'élargir à l'ensemble des régions du Groupe ACP.
18. **Nous saluons par ailleurs** et appuyons sans réserve la création de la Facilité ACP-UE pour l'énergie, et **nous soulignons** notre attachement à son objectif qui est de promouvoir l'accès accru de toutes nos populations, notamment les populations démunies des zones rurales et urbaines, aux services énergétiques durables ; **nous demandons** en outre que les fonds soient décaissés avec diligence et efficacité, et que la Facilité soit reconduite et dotée d'un financement additionnel dans le cadre du 10^{ème} FED.

19. **Nous reconnaissons** le lien étroit entre l'accès à l'énergie, le développement durable et la réduction de la pauvreté ; **nous sommes conscients** du fait que le modèle énergétique actuel, fondé sur l'utilisation des combustibles fossiles, n'est viable ni du point de vue de la durabilité, ni de celui de l'environnement ; **nous nous engageons** à rechercher et à développer de nouvelles sources d'énergie propre et à coût abordable, et **nous demandons instamment** à nos partenaires au développement d'appuyer nos efforts en nous fournissant l'assistance requise.
20. **Nous invitons** la communauté internationale à adopter une stratégie mondiale visant à stabiliser les prix du pétrole à des niveaux abordables, afin de préserver les perspectives de croissance des pays en développement et, à cet effet, **nous demandons instamment** aux Nations Unies d'organiser un Sommet international en vue de traiter ces questions, notamment celles qui concernent les pays en développement importateurs nets de produits pétroliers, et de proposer des solutions à la flambée des prix du pétrole et ses répercussions sur les moyens de subsistance des populations ; **nous nous engageons en outre** à exploiter des sources d'énergie alternatives afin d'atténuer l'impact de la hausse des prix du pétrole.
21. **Nous réaffirmons** notre engagement à atténuer les effets de la crise actuelle des prix des produits alimentaires et ses répercussions sur la situation humanitaire dans les Etats et régions ACP, en accroissant la production et la productivité, en échangeant des bonnes pratiques et des expériences, ainsi qu'en développant et en renforçant l'agriculture et les activités connexes à valeur ajoutée, en tant que moyen efficace d'accroître l'accès à des aliments nutritifs pour un coût abordable, aux niveaux national et régional ; **nous exhortons** en outre nos partenaires et les institutions internationales à aider les Etats et régions ACP en leur fournissant une assistance financière permettant d'apporter des solutions à court, moyen et long termes aux problèmes structurels et systémiques qui se posent en matière de sécurité alimentaire.
22. **Nous saluons et appuyons** la proposition de la Commission européenne de mettre en place une Facilité pour les denrées alimentaires dotée de 1 milliard d'euros, en vue d'apporter une réponse rapide à la flambée des prix des denrées alimentaires dans les pays en développement ; à cet égard, **nous invitons instamment** le Conseil européen et le Parlement européen à approuver rapidement cette proposition, et la Commission à étendre le bénéfice de cette Facilité à l'ensemble des Etats ACP, quel que soit leur niveau de revenu et de développement socioéconomique, et à acheminer les ressources nécessaires par le biais des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux, comme proposé par le Parlement européen.
23. **Nous nous réjouissons par ailleurs** des récentes initiatives prises au niveau mondial en vue d'apporter une solution à la crise alimentaire actuelle, et **nous nous engageons** à tirer pleinement profit de la dynamique créée dans les enceintes internationales, dont notamment la Conférence de haut niveau de la FAO sur la crise alimentaire mondiale à Rome (Italie), le Sommet du G8 à Tokyo (Japon) et la troisième Conférence sur la révolution verte en Afrique tenue à Oslo (Norvège).

24. **Nous réaffirmons** notre attachement à la réalisation pleine et sans réserve des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), **et exhortons** nos partenaires de développement à respecter leurs engagements concernant le financement du développement et à mettre en place les mécanismes appropriés pour accélérer l'accès aux ressources nécessaires. **Nous appelons** à la mise en œuvre complète et rapide du Programme d'action d'Accra (PAA) en mettant en particulier l'accent sur les pays à revenu intermédiaire, qui sont généralement négligés par la communauté des donateurs internationaux.
25. **Nous reconnaissons** que la crise financière actuelle risque d'avoir de graves conséquences néfastes sur l'économie mondiale et d'entraver la croissance économique et la réalisation des OMD ; **nous invitons** dès lors la communauté internationale et les institutions financières à examiner de toute urgence les causes de cette crise et à mettre rapidement en œuvre des mesures spécifiques en vue d'atténuer ses conséquences dans les pays en développement, et en particulier dans les Etats ACP.
26. **Nous soulignons** l'importance de la problématique de la santé dans l'agenda de développement mondial, et **nous nous engageons** à améliorer la fourniture de soins de santé de qualité et à coût abordable ; **nous nous engageons** par ailleurs à nous mobiliser au niveau mondial pour obtenir de nos partenaires du développement des ressources financières et une assistance technique supplémentaires dans ce domaine.
27. **Nous reconnaissons** l'importance de la prise en compte de la dimension « genre » dans les politiques de développement et **nous nous engageons** à promouvoir des activités de coordination, de formulation, de mise en œuvre et de suivi des activités en faveur du genre, dans le cadre de la mise en œuvre de politiques en matière d'égalité des sexes aux niveaux national, régional et intra-ACP, et à appuyer l'élaboration de cadres institutionnels et de mécanismes appropriés pour améliorer la prévention et la lutte contre les violences liées au genre.
28. **Nous réaffirmons** notre engagement à investir davantage dans une éducation de qualité, notamment pour assurer l'éducation de base pour tous et la formation professionnelle, y compris le renforcement des capacités des enseignants et des formateurs d'enseignants, ainsi qu'à réduire de manière substantielle les disparités entre les sexes dans les programmes éducatifs.
29. **Nous reconnaissons** que notre avenir repose sur les jeunes, et **nous nous engageons** à leur fournir les possibilités et l'appui nécessaires pour faire face aux défis futurs, en mettant en œuvre des initiatives ciblées de renforcement des capacités.

30. **Nous saluons** la création d'une Facilité intra-ACP pour les migrations, et appelons à son maintien dans le cadre du 10^{ème} FED ; **nous réaffirmons** par ailleurs notre engagement à appuyer les efforts déployés aux niveaux régional et sous-régional pour élaborer des stratégies communes visant à attirer et à retenir dans nos pays les ressortissants ACP qualifiés, ainsi qu'à promouvoir la mobilité des compétences, par le biais de programmes de coopération intra-ACP et Sud-Sud, et **prenons acte de** la contribution positive de la diaspora et des programmes de migration circulaire bien gérés, qui sont susceptibles de renforcer les relations entre les pays d'origine et les pays de destination.
31. **Nous nous engageons** à promouvoir les cultures et les industries culturelles ACP en tant que facteurs multiplicateurs du développement durable.
32. **Nous réaffirmons** notre engagement à promouvoir l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et leur utilisation, en tant que composantes nécessaires du développement durable, ainsi qu'à coopérer avec nos partenaires au développement en vue d'intégrer ces technologies dans tous les domaines de développement, notamment le renforcement des capacités en matière de politiques et de règlements relatifs aux TIC, l'élaboration de stratégies nationales et le développement des infrastructures dans ce secteur ; **nous nous engageons** par ailleurs à rechercher l'appui et la collaboration de nos partenaires au développement dans ce domaine.
33. **Nous reconnaissons** que des infrastructures développées et efficaces sont essentielles pour promouvoir le développement durable, la lutte contre la pauvreté et l'insertion accrue des Etats et régions ACP dans l'économie mondiale, et **nous nous engageons** à accorder une priorité renforcée au développement des infrastructures aux niveaux national, sous-régional, régional et continental.
34. **Nous entérinons** la Déclaration sur les accords de partenariat économique (APE) adoptée par la 87^{ème} session du Conseil des ministres ACP tenue en juin 2008 à Addis-Abeba (Ethiopie), et **prenons acte** du fait que certains Etats ACP ont paraphé un APE complet, tandis que d'autres ont exprimé de profondes préoccupations, notamment pour ce qui est du processus et du contenu des APE intérimaires.
35. **Nous nous félicitons** des conclusions adoptées en mai 2008 par les ministres européens du Développement, qui prennent en compte les préoccupations des ACP concernant les APE, **appelons** à la flexibilité dans la suite du processus de négociation et **insistons** pour que la Commission européenne accorde aux régions ACP intéressées tout traitement favorable déjà consenti par elle à d'autres régions ACP, notamment en matière de règles d'origine.
36. **Nous demandons** par ailleurs à la Commission européenne de pourvoir d'autres cadres commerciaux les Etats ACP qui ne sont pas en mesure de négocier des APE, conformément aux dispositions de l'article 37.6 de l'Accord de partenariat ACP-CE de Cotonou.

37. **Nous réaffirmons** que le processus des APE doit, à l'avenir, viser à apporter une réponse adéquate à ces préoccupations légitimes, de façon à permettre à tous les Etats ACP de souscrire à ces Accords.
38. **Nous soulignons** que les APE doivent être des instruments pour la croissance économique et le développement durable qui s'appuient sur les processus d'intégration régionale existants et promouvoir davantage l'unité, la cohésion et la solidarité du Groupe ACP.
39. **Nous invitons** les Etats membres de l'UE ainsi que la Commission européenne à fournir aux Etats ACP, sur une base durable et prévisible, en plus des ressources du FED, des moyens suffisants pour pouvoir financer les coûts d'ajustement liés aux APE.
40. **Nous réaffirmons** notre attachement à un système commercial multilatéral fondé sur des règles équitables, transparentes et équilibrées et la participation aux processus de décision, et appelons à la conclusion urgente du cycle de développement de Doha dans des conditions qui contribuent concrètement au développement de nos Etats et régions.
41. **Nous invitons instamment** les Etats membres de l'UE à concrétiser d'urgence leur engagement, au titre de l'aide pour le commerce, de dégager les ressources nécessaires permettant aux Etats ACP de mettre en œuvre leurs engagements souscrits en matière de libéralisation commerciale dans le cadre des APE et du PDD.

III. LE GROUPE ACP ET LES ENJEUX MONDIAUX

42. **Nous réaffirmons** que des institutions internationales efficaces et démocratiques constituent un socle pour instaurer une interdépendance sûre et mutuellement bénéfique, ainsi que l'intégration harmonieuse des pays en développement dans le système commercial international et leur participation efficace à celui-ci.
43. **Nous soulignons** que la position dominante occupée par quelques nations dans l'architecture de paix et de sécurité au niveau international compromet le caractère démocratique du processus décisionnel, la légitimité des actions internationales, et contribue à entretenir un climat de ressentiment, de défiance, de peur et d'insécurité, ce qui a pour effet d'affaiblir les initiatives internationales en faveur de la paix.
44. **Nous réaffirmons** que le système international doit répartir de manière acceptable les responsabilités internationales entre les nations, et **soutenons** le principe de la prise de décision démocratique au niveau international, qui est de nature à contribuer à la promotion de politiques acceptables au plan international, éviter le recours à des actions et politiques unilatérales et respecter la souveraineté des nations.

45. **Nous reconnaissons** la nécessité d'une Organisation des Nations Unies (ONU) démocratique et renforcée, dotée d'un processus décisionnel plus participatif au sein de ses organes et agences, en tant qu'élément moteur d'un système d'institutions internationales harmonieux, démocratique, responsable et efficace.
46. **Nous soulignons** qu'une coordination et une coopération au niveau du système financier et économique sont nécessaires pour garantir la transparence et la primauté du droit dans le système financier et économique international, et plus particulièrement dans la gestion des règles commerciales, l'aide publique au développement (APD) et la stabilité macroéconomique mondiale.
47. **Nous réaffirmons** que les règles du commerce mondial et les institutions financières internationales doivent respecter la souveraineté des pays en développement et leur laisser une marge de manœuvre suffisante pour structurer leurs économies nationales en fonction de leurs propres besoins et priorités de développement.
48. **Nous constatons** que la relation entre la sécurité humaine d'une part, et le commerce et les systèmes financiers internationaux, d'autre part, est manifeste dans les conséquences des prescriptions et conditionnalités des institutions de Bretton Woods, qui ont entraîné une réduction des dépenses publiques dans les pays bénéficiaires, ce qui a indirectement compromis la sécurité humaine et le développement durable dans les pays en développement, y compris les pays ACP.
49. **Nous soulignons** que l'établissement de liens de coopération avec d'autres pays et organisations permettra de renforcer l'attrait et la crédibilité du Groupe ACP sur le plan mondial, ce qui est particulièrement important, compte tenu des évolutions géopolitiques et du rôle des pays émergents dans les échanges mondiaux et les questions de développement, ainsi que de la nécessité de nouer des relations avec d'autres pays développés.
50. **Nous réaffirmons** par ailleurs notre engagement à renforcer la coopération intra-ACP, et à faire en sorte que le Groupe ACP devienne l'une des organisations de premier plan dans la formulation et la défense des intérêts du monde en développement, ainsi qu'une force dynamique sur la scène internationale.
51. **Nous soulignons** que le dialogue politique au niveau mondial appelle de la part du Groupe ACP une approche collective et soutenue permettant d'optimiser notre pouvoir de négociation, en collaboration avec d'autres groupes et nations au sein d'institutions telles que l'ONU et d'autres organisations internationales, en tant que moyen de contribuer à la réalisation de la sécurité et du développement humains durables.

IV. DISPOSITIONS FINALES

52. **Nous nous engageons** à coopérer étroitement entre nous et avec nos autres partenaires de développement en vue de promouvoir la sécurité et le développement humain dans nos Etats, dans le but ultime d'éradiquer la pauvreté au sein de nos populations et de promouvoir le développement durable.
53. **Nous chargeons** le Secrétaire général du Groupe ACP de transmettre la présente Déclaration d'Accra au Secrétaire général de l'ONU, au Président en exercice du G8, au Président en exercice du Conseil de l'Union européenne, au Président de la Commission européenne, au Président du Parlement européen, aux chefs des organisations d'intégration régionale ACP et des organisations internationales ainsi qu'aux autres partenaires de développement du Groupe des Etats ACP.

Fait à Accra, le 3 octobre 2008

Pour le Sommet

S. E. M. John Agyekum KUFUOR
Président de la République du Ghana
et
Président en exercice du 6^{ème} Sommet des
Chefs d'Etat et de gouvernement ACP